



MOBILISATION LE 23 Février 2018 : **LA METROPOLE DOIT RÉPONDRE A NOS REVENDICATIONS !**

Au premier janvier 2018, un certain nombre de services et agents venant des 22 communes ont été transférés à la Métropole.

Pour l'année 2018, les agents conservent à titre provisoire et individuel les modalités de rémunération et temps de travail de leur commune d'origine. Des négociations avec les organisations syndicales se profilent courant mars-avril notamment sur la durée du temps de travail, les congés annuels, RTT et régime indemnitaires (pour ex les agents de la Ville d'Orléans travaillent 1580 heures par an, ceux de la métropole 1607h par an). C'est donc pour apporter des modifications mais dans quel sens : vers le mieux-disant ou au rabais ?

Nous pouvons légitimement nous poser la question car force est de constater que le Maire/Président d'Orléans Métropole parle systématiquement de l'attractivité de la Métropole d'Orléans qu'il préside mais beaucoup moins des personnels, de leur bien-être au travail, des conditions de travail et du service rendu à la population.

Les Personnels des 22 communes doivent ainsi fortement exprimer leur volonté de gagner sur leurs revendications : harmonisation au mieux-disant social sur l'ensemble des régimes existants et traitement des agents avec le même égard que les entreprises.

D'ores et déjà, la CGT appelle les personnels à la mobilisation lors de la journée d'action du 23 février 2018. Nous voulons que chaque agent ait les mêmes droits.

La Coordination Syndicale Départementale CGT des services publics demande audience au Président du Comité Technique et donne rendez-vous à tous les agents de la métropole (nouvellement arrivés et agents de longue date), le vendredi 23 Février 2018 à 13h30 lors du Comité Technique à l'espace st marc. (5 place du 6 juin44 - 45000 Orléans)

Orléans, le 28 janvier 2018

Yann BOUGUENNEC